



CONVENTION de CESSION de DROIT D'UTILISATION de PHOTOGRAPHIES de PERSONNE MINEURE

Nous soussignés les représentants légaux de l'enfant :

Nom : Nom :
Prénom : Prénom :
Demeurant : Demeurant :
.....

Autorisons à photographier notre enfant mineur

dont le nom est : né le :
à et à utiliser son image.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit au nom, nous autorisons à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.

Les photographes pourront être exploitées et utilisées directement par le Pôle Espoir ou être cédées à des tiers, intégralement ou par extraits, sous toute forme et tout support connu et inconnu à ce jour et sans que cette liste ci-dessous puisse en aucun cas être considérée comme exhaustive, pour le monde entier, sans limitation de lieu, de quantité et de pays.

- Presse, livre, carte postale, exposition, publicité, projection publique, présentation sur le site Web.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies, objet de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.

La présente cession est consentie à titre gracieux par les représentants légaux de l'enfant. Les représentants légaux de l'enfant, ou ce dernier à sa majorité, ont la possibilité de mettre un terme à cette convention par lettre recommandée avec AR.

Nous garantissons que nous ne sommes pas liés par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de l'image ou du nom de notre enfant.

Fait pour valoir ce que droit, le à

Signature(s) précédée(s) de la mention "Lu et Approuvé"
Des représentants légaux de l'enfant